

Plan Climat Energie du Vexin français

EcoNews N°3 – Décembre 2014

Parc naturel régional du Vexin français



La démarche du parc

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Parc Naturel Régional du Vexin Français est un projet territorial de développement durable qui a pour finalités de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des activités présentes sur le territoire et d'adapter le territoire au changement climatique.

Les **étapes clés** de la démarche sont de :

- **Mesurer** les émissions de GES et analyser les impacts du changement climatique.
- Construire le **programme d'actions** avec tous les acteurs du territoire.
- **Mettre en œuvre** les actions et **évaluer** les réalisations.

Pour répondre au premier point, le Parc a réalisé son Bilan Carbone® Territoire. Celui-ci a permis d'évaluer l'ensemble des émissions de GES générées sur le territoire : déplacements des habitants, transport de marchandises, consommations énergétiques des logements et des entreprises, la collecte et le traitement des déchets...

Pour déterminer son programme d'actions, le Parc privilégie la concertation des acteurs du territoire. Cela permet de :

- Créer une dynamique de concertation au sein du Parc et connecter le Plan Climat aux politiques existantes.
- Co-construire un programme d'actions concret et partagé.

Retours sur les ateliers

Les thématiques abordées au sein des ateliers sont :

Patrimoine bâti et
Habitat

Energies
Renouvelables

Agriculture et
Alimentation

Activités économiques
et consommation

Les déplacements à l'origine d'importantes émissions de GES sur le territoire seront abordés dans le cadre d'une commission spécifique. Les ateliers se sont réunis à deux reprises afin d'identifier les actions les plus pertinentes et de réfléchir ensemble sur les étapes opérationnelles de mise en œuvre.

Session n°1 - « Ensemble, identifions les pistes de réduction à partir d'une vision partagée du diagnostic »



Session n°2 - « Ensemble, construisons les étapes clés du succès »

L'œil de l'expert

« Ces ateliers ont montré que les participants se sentaient **concernés** et **très motivés** par les questions énergétiques et climatiques. Nous avons ainsi pu identifier plus d'une cinquantaine d'actions. L'étape suivante sera de passer de la phase de réflexion à la phase opérationnelle. Pour cela, **on compte sur vous** car seule une réelle implication des élus permettra la mise en œuvre des fiches actions ».

Guillaume BONNENTIER,
Responsable de projet ECOACT



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Atelier « Production d'énergies renouvelables »

Le potentiel en énergie renouvelable (EnR) du territoire met en avant :

- la méthanisation, la biomasse et le solaire thermique pour la production de chaleur ;
- la méthanisation et le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité.

Une des forces du territoire identifiées lors de l'atelier est le potentiel de production de bois. Il est donc essentiel de **structurer la filière bois-énergie**. Le bois a un rôle important à jouer dans le futur mix énergétique du territoire si celui-ci veut contribuer aux objectifs ambitieux que la Région s'est fixée et participer à la déclinaison des objectifs du Grenelle.

« **L'approvisionnement : une ressource présente sur le territoire et une filière qui doit se structurer.** »

Pour structurer cette filière, les participants de l'atelier se sont penchés sur les questions suivantes :

- Comment mobiliser les propriétaires et exploitants forestiers du Vexin français ?
- Comment organiser la filière de la collecte à la transformation ?
- Comment inciter les propriétaires de poêle et chaudière bois à se fournir localement ?



Atelier « Patrimoine bâti, éclairage public et Habitat »

Les participants de l'atelier se sont notamment intéressés aux actions à mettre en place pour **limiter l'impact lié à l'éclairage public**. L' éclairage public pèse en moyenne entre 30 et 40% du budget d'une commune (source : ADEME). Sur le territoire du Vexin, la consommation moyenne d'électricité est de plus de 90 kWh / habitant.an avec des différences notables entre les communes. A noter qu'aujourd'hui, le Parc contribue à aider les communes à mettre en place un éclairage public esthétique et économe en énergie.



Parmi les actions identifiées, il y a la promotion du **label "village étoilé"** dans les communes pour encourager la réduction de l'éclairage public. En 2013, ce sont 183 communes françaises labellisées « Villes et Villages Étoilés », pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse. Elles représentent 300 000 habitants, dans 61 départements différents. Les avantages pour la commune adhérente sont d'une part de réduire la facture énergétique en réduisant les consommations et d'autre part de préserver la biodiversité.

Atelier « Patrimoine bâti, éclairage public et Habitat »

Les consommations d'énergie du **résidentiel** représentent un enjeu majeur en termes d'émissions de GES sur votre territoire (16% des émissions globales de votre Bilan Carbone). Il est donc important de jouer à la fois sur l'aspect comportemental, les bonnes pratiques, le bâti et les énergies propres afin d'atteindre l'objectif de réduction des consommations énergétiques fixé par le Grenelle de 38% en 2020 sur les bâtiments existants.

Une des actions identifiées par les participants de l'atelier pour encourager la sobriété énergétique est la mise en place du **défi « familles à énergie positive »** sur le territoire ». Le défi a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à **une action concrète, mesurable, et conviviale...** en d'en profiter pour réduire ses factures d'énergie !



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Atelier « Agriculture et Alimentation »

Dans cet atelier, les participants se sont interrogés sur la production locale et saine sur le territoire. Favoriser les circuits courts en rapprochant les lieux de production et de consommation est un enjeu majeur pour le Parc. En consommant localement, vous participez à des actions d'intérêt général et au maintien de l'agriculture et du terroir.

Parmi les actions identifiées, on peut noter le **soutien aux producteurs dans le cadre de la vente directe**. Aujourd'hui, une quarantaine d'agriculteurs s'attache à faire découvrir leurs produits en vente directe sur leur exploitation. Parmi les produits proposés, on trouve : des pommes, du jus de fruits, des légumes, de la viande, du cidre, de l'huile de colza ou de tournesol, de la bière, des escargots, du miel, des pigeonneaux...

Pour poursuivre le soutien à la vente directe, les participants proposent de passer par la promotion des produits locaux, la création d'une boutique des producteurs, le soutien aux initiatives locales (AMAP, paniers...), la mise en place d'un camion itinérant de vente directe, l'organisation de rencontres avec les producteurs et les habitants pour faire connaître la vente directe...



Atelier « Activités économiques et consommation »

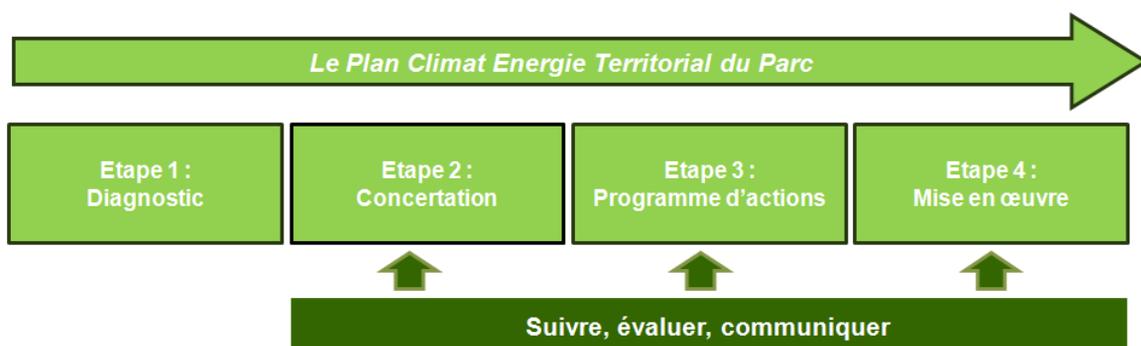
Un des volets abordés dans cet atelier concerne la réduction des déchets sur le territoire. Pour cela, les participants ont identifié plusieurs actions dont les actions en faveur du réemploi et de la réparation des objets.



Le réemploi et/ou la réparation sont des moyens préventifs d'allongement de la durée de vie d'objets peu utilisés et en bon état. Cela offre des avantages, tant en matière d'intégration sociale qu'en matière de dynamisme économique ou environnemental. Cela limite donc les émissions de GES liées à la fabrication du nouvel objet mais également les émissions liées à la collecte et au traitement de l'objet s'il avait été considéré comme un déchet. Des manifestations type « repair café » pourront être organisées sur le territoire pour favoriser les échanges entre les habitants.

Suite de la démarche...

La prochaine étape sera la formalisation du programme d'actions avant sa validation auprès du Comité de Pilotage. L'objectif est de valider le programme d'actions au cours du premier semestre 2015. Il faudra ensuite mettre en œuvre ce programme valable 5 ans.



Ce projet est piloté par Sandrine Chauffour, chargée de mission Plan Climat-Energie Territorial au Parc naturel régional du Vexin français
Tél : 01 34 48 66 28 - s.chauffour@pnr-vexin-francais.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI